

Ville de BRUXELLES
Monsieur G. MICHIELS
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6
B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 33G/2012 (corr. Mme M. Desreumaux)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1648/s.532
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Place du Grand Sablon, 8-9. Réunion de deux commerces en un restaurant et modification de la devanture commerciale (régularisation).

En réponse à votre lettre du 7 janvier 2013, en référence, reçue le 15 janvier, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 30 janvier 2013.

La demande concerne un immeuble qui se situe dans la zone de protection des biens sis 5 et 6, place du Grand Sablon.

La demande vise à régulariser des travaux qui ont consisté à réunir deux commerces en un restaurant et à modifier la devanture commerciale (alu laqué de teinte foncée).

A l'examen des plans, il apparaît que si les interventions ne constituent pas un enjeu spécifique pour les biens classés, elles ne contribuent toutefois pas à la mise en valeur de la place du Grand Sablon. Par ailleurs, la CRMS n'est généralement pas favorable à la réunion des maisons car cela entrave la flexibilité des lieux.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les autres remarques et recommandations qu'appelle le projet (maintenir la lisibilité du parcellaire, prévoir une devanture dans le respect de la qualité patrimoniale de la place, maintenir des accès directs aux logements).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse (et par mail Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre).
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans.
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles (per mail).